

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JANVIER 2016**

L'an deux mille seize, le onze janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2016

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, PONCET Damien, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle, PONCET Brigitte.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 7 décembre 2015

Désignation d'un secrétaire de séance : BOISIER Corinne

1/ 2016 – 1 REDEVANCES COMMUNALES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe, comme suite la redevance communale d'eau potable et d'assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

| | | | |
|------------------------------|--------------|---------------|--------------|
| <u>Eau</u> : | - abonnement | : 73,000 € HT | |
| | - m3 | : 0,950 € HT | Tarif normal |
| | - m3 | : 0,391 € HT | Agriculteurs |
| <u>Assainissement</u> | -abonnement | : 52,730 HT € | |
| | - m3 | : 0,454 € HT | Tarif normal |

2/ 2016 – 2 REMBOURSEMENT VIDANGE FOSSE SEPTIQUE

Il est établi depuis plusieurs années par délibération du conseil municipal que dans le hameau d'Heyriat, la commune prend en charge la vidange des fosses septiques lorsque cela est nécessaire. Une demande de remboursement a été faite par Monsieur Roger NICOLAS, concernant la vidange de sa fosse septique réalisée par l'entreprise AGD ASSAINISSEMENT. Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le remboursement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 8 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention, **DECIDE** de rembourser à Monsieur Roger NICOLAS, la somme de 270,00 euros TTC sur le budget Eau Assainissement,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

3/ 2016- 3 EPF – RETROCESSION A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 1^{er} décembre 2011 par laquelle le conseil municipal acceptait les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain concernant le portage foncier de la parcelle cadastrée ZE N°39. Le Maire précise que le portage foncier arrive à son terme le 23 janvier 2016. Conformément à la convention de portage foncier signée le 16 décembre 2011, la commune s'est engagée à s'acquitter, au terme du portage, du remboursement du prix d'acquisition, des frais d'acquisition ainsi que des frais annexes engagés par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain.

Le montant de la revente s'élèvera à 33 103.84 euros correspondant au prix d'acquisition de 31 625.00 majoré des frais d'acquisition de 1 478.84 euros, auxquels seront soustraites les trois précédentes annuités déjà versées par la commune d'un montant de 24 827.88 euros. Il restera à la charge de la commune la dernière annuité d'un montant de 8 275.96 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la rétrocession, par l'EPF de l'Ain, à la commune, de la parcelle cadastrée ZE N° 39,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

4/ Demande d'une parcelle par Pierre BLANC

Pierre BLANC souhaite acquérir une parcelle pour construire un bâtiment de 150 m2 environ pour continuer son activité professionnelle (micro entreprise) ; il demande à la commune de lui vendre une parcelle.

Deux possibilités :

- parcelle viabilisée : prix à déterminer

- parcelle non viabilisée : prix à déterminer

Possibilité d'attribuer une parcelle dans la zone artisanale derrière la parcelle de Gille VINCENT

Un devis va être demandé à une entreprise afin de chiffrer le coût de la viabilisation.

Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal ; une proposition sera ensuite faite à Monsieur BLANC.

5/ QUESTIONS DIVERSES

5- 1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Murielle PECHINEY :

Réunion de la commission « Finances » : vendredi 12 février 2016 à 16h30 avec la commission « Urbanisme »

suivie d'une réunion de la commission « Finances » à 17h30

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : point sur les dossiers du mois :

RAS

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET

α Enlèvement des décorations de Noël prévu le samedi 16 janvier

α La commission a prévu d'enlever le reste des plantes situées dans le massif devant l'école

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER :

α Réunion avec les jeunes à prévoir ; Corinne BOISIER évoque le projet d'installation d'un demi terrain de basket, pour éviter que les jeunes ne jouent sur la place d'Heyriat, vers le lavoir.

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET :

RAS

Commission « Voiries, bois, agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

α Coupes d'affouage distribuées

α Bois sur parcelle communale : Bernard DESMARIS s'en chargera ; le bois lui sera facturé après cubage.

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE :

α Point sur le cimetière de Sonthonnax : concernant les tombes abandonnées, ce sont des tombes sans concessions ; il va être demandé à l'entreprise COCHOD de se rendre au cimetière de Sonthonnax afin de faire un devis pour des travaux d'exhumations ;

α Corinne BOISIER a presque terminé le règlement du cimetière ; la commission se réunira prochainement afin de faire le point.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

α Réunion de la commission avec le cabinet Charpentier et la CCHB pour le zonage d'assainissement, initialement prévue le vendredi 15 janvier est reportée ; date à déterminer

α Demande de Monsieur JUBEAU pour l'installation d'un compteur d'eau pour donner à boire à ses vaches ; voir la réglementation à ce sujet ; il faut informer Monsieur JUBEAU qu'il sera également redevable de la redevance d'assainissement.

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE

α Bancs et tables en bois refaits,

α Abords des gîtes en cours,

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

RAS

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET :

α Bulletin municipal ; réunion prévue le vendredi 15 janvier à 17h30,

α Info : visite de l'unité pastorale dans les semaines à venir ; une visite des églises de Sonthonnax par l'Evêque est prévue ; Florence CONTET évoquera, lors de cette visite, l'avenir de l'église de Napt..

5- 2 : Office de Tourisme Haut Bugey

Appel à cotisation 2016 pour la promotion des gîtes de Napt ; montant de la cotisation :

90 euros avec une gratuité pour le 2^{ème} gîte.

Le conseil approuve l'adhésion cette année encore à ce projet touristique local.

Séance levée à 23h40